

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04183

Numéro SIREN : 562 068 684

Nom ou dénomination : OPEL BANK

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt 15571

OPEL BANK SA
BILANS COMPARES EXERCICES 2019 ET 2020
(Chiffres exprimés en million d'euros)

ACTIF (M€)	2020	2019
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	306	293
Créances sur les établissements de crédit	813	2 542
Opérations avec la clientèle	3 576	4 137
Immobilisations financières	379	468
Crédit-bail et location avec option d'achat	344	306
Location simple	2 381	17
Immobilisations Incorp. et corporelles	14	8
Autres actifs	95	125
Comptes de régularisation	110	79
Total	8 017	7 975

PASSIF (M€)	2020	2019
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 692	4 803
Opérations avec la clientèle	1 638	1 654
Autres passifs	55	35
Autres dettes constituées par des titres	0	0
Comptes de régularisation	221	107
Provisions pour risques et charges	63	60
Dettes subordonnées	160	90
Capital souscrit	102	102
Primes d'émission	809	809
Réserves	142	123
Provisions réglementées	5	0
Report à nouveau	42	0
Résultat de l'exercice	89	194
Total	8 017	7 975

OPEL BANK SA**COMPTE DE RESULTAT COMPARES EXERCICES 2019 et 2020**

(Chiffres exprimés en million d'euros)

	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	178.2	232
Intérêts et charges assimilées	-29.4	-60
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	86.2	81
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-72.6	-78
Produits sur opérations de location simple	545.4	1
Charges sur opérations de location simple	-441.7	-2
Revenus des titres à revenu variable	81.6	189
Commissions (produits)	19.6	13
Commissions (charges)	-55.7	-44
Gains sur opérations financières	0.0	0
Pertes sur opérations financières	-3.1	-1
Autres produits d'exploitation bancaire	21.3	30
Autres charges d'exploitation bancaire	-4.8	-2
PRODUIT NET BANCAIRE	324.9	360
Charges générales d'exploitation	-153.8	-126
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4.2	-4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	166.9	230
Coût du risque	-26.3	-29
RESULTAT D'EXPLOITATION	140.6	201
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-36.8	-1
Reprises nettes aux provisions réglementées	-4.9	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	98.9	201
Résultat exceptionnel	0.0	0
Impôt sur les bénéfices	-9.6	-7
RESULTAT NET	89.3	194

OPEL BANK SA**ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPARES EXERCICES 2019 et 2020**

(Chiffres exprimés en million d'euros)

HORS BILAN (M€)	2020	2019
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	798	526
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	34	29
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle	185	219
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 093	702

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2020

Cadre juridique et financier

1. Constitution

La Société est la holding du Groupe. Elle détient (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales d'Opel Vauxhall Finance formant ainsi le sous-groupe OVF qui est consolidé en intégration globale par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA.

Depuis trois ans, un vaste programme de restructurations a été entrepris afin de rationaliser les structures du Groupe. Une nouvelle étape a été franchie en 2020 avec la succursalisation de la dernière filiale concernée.

Le 2 novembre 2020, la Société a absorbé par voie de fusion la filiale allemande suivante qu'elle détenait à 100%, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Opel Leasing GmbH, société de droit allemand au capital de 76.100 €, dont le siège était sis à Rüsselsheim (65428) Allemagne, 190 Mainzerstrasse, identifiée sous le numéro HRB 82936 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Darmstadt ;

Par acte notarié du 22 juin 2020, les représentants habilités de la Société et de la société Opel Leasing GmbH ont établi les charges et conditions de la fusion transfrontalière simplifiée.

La fusion a impliqué la dissolution sans liquidation de la société Opel Leasing GmbH et la transmission universelle de son patrimoine au profit la Société qui s'est retrouvée subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.

Du fait de l'absorption par voie de fusion de la société Opel Leasing GmbH dans la Société,

- les actifs et passifs d'Opel Leasing GmbH ont été affectés à la succursale allemande de la Société.
- la succursale autrichienne qui était détenue par la société Opel Leasing GmbH est devenue succursale de la Société.
- la société Opel Real Estate GmbH & Co. KG a été liquidée. Elle avait une activité limitée à la location d'un site de vente automobile auprès d'un concessionnaire allemand. Préalablement à cette opération, l'entité avait vendu son bien immobilier pour sa valeur nette comptable.

Cette fusion a généré un boni de fusion à hauteur de 4.978,52 €. Le boni de fusion a été calculé en utilisant la méthode de l'actif net comptable en norme française.

Du fait des opérations de restructuration décrites ci-dessus, la Société a changé de dimension puisqu'elle comprend désormais les données agrégées de la France et de ses cinq succursales (italienne, espagnole, allemande, autrichienne et grecque), rendant particulière la comparaison des données financières entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019.

Enfin, début août 2020, la filiale néerlandaise Opel Finance International BV a été absorbée par Opel Finance NV, l'autre filiale néerlandaise de la Société.

Au terme des opérations décrites ci-dessus, le programme de restructuration du Groupe OVF est désormais achevé.

2. Information sur les comptes consolidés

Opel Bank SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège social 16 boulevard des Italiens 75009 Paris.

1 Bilan et compte de résultat, par pays

a. ACTIF :

ACTIF (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	306	0	0	0	0	0	0	306	293
Créances sur les établissements de crédit	798	4	16	41	1	11	-58	813	2 542
Opérations avec la clientèle	1 521	74	1 241	186	8	545	0	3 576	4 137
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	1 022	-643	379	468
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0	64	0	0	281	0	344	306
Location simple	2 136	148	33	0	0	64	0	2 381	17
Immobilisations incorp. et corporelles	12	0	0	0	0	1	0	14	8
Autres actifs	69	7	12	1	0	14	-8	95	125
Comptes de régularisation	46	3	28	0	0	32	0	110	79
Total	4 887	237	1 395	228	9	1 970	-709	8 017	7 975

b. PASSIF :

PASSIF (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Banques Centrales, C.C.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 504	181	1 233	205	9	617	-56	4 692	4 803
Opérations avec la clientèle	1 601	2	10	8	0	19	-2	1 638	1 654
Autres passifs	44	2	10	0	0	6	-8	55	35
Autres dettes constituées par des titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	155	10	26	2	0	29	0	221	107
Provisions pour risques et charges	33	1	17	1	0	9	0	63	60
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	160	0	160	90
Capital souscrit	0	0	0	0	0	102	0	102	102
Primes d'émission	0	0	0	0	0	809	0	809	809
Réserves	509	37	78	20	0	142	-643	142	123
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	42	0	42	0
Résultat de l'exercice	41	4	21	-8	0	31	0	89	194
Total	4 887	237	1 395	228	9	1 970	-709	8 017	7 975

HORS BILAN (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	335	0	69	81	0	313	0	798	526
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	6	0	21	0	1	7	0	34	29
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle	185	1	0	0	0	0	0	185	219
Engagements de financement en faveur de la clientèle	520	13	188	199	0	173	0	1 093	702

c. COMPTE DE RESULTAT

P&L (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	interco	TOTAL	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	83	3	68	5	1	18	0	178	232
Intérêts et charges assimilés	-14	-1	-7	0	0	-8	0	-29	-60
Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	0	0	16	0	0	71	0	86	81
Charges sur opérations de crédit bail et assimilés	0	0	-11	0	0	-62	0	-73	-78
Produits sur opérations de location simple	488	42	8	0	0	7	0	545	1
Charges sur opérations de location simple	-399	-33	-7	0	0	-3	0	-442	-2
Revenus des titres à revenu variable	0	0	0	0	0	82	0	82	189
Commissions (produits)	6	0	4	1	0	9	0	20	13
Commissions (charges)	-26	-1	-18	0	0	-10	0	-56	-44
Gains sur opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pertes sur opérations financières	0	0	0	0	0	-3	0	-3	-1
Autres produits d'exploitation bancaire	12	0	5	1	0	3	0	21	30
Autres charges d'exploitation bancaire	-4	0	0	0	0	0	0	-5	-2
PRODUIT NET BANCAIRE	147	10	57	6	1	103	0	325	360
Charges générales d'exploitation	-82	-5	-26	-13	-1	-27	0	-154	-126
Dotation aux amortissements et aux provisions sur	-3	0	0	0	0	0	0	-4	-4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	61	5	31	-7	0	76	0	167	230
Coût du risque	-14	-1	-7	-1	0	-4	0	-26	-29
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	4	24	-8	0	72	0	141	201
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	0	0	-36	0	-37	-1
Reprises nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0	-5	0	-5	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	47	4	24	-8	0	31	0	99	201
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-6	0	-4	0	0	0	0	-10	-7
RESULTAT NET	41	4	21	-8	0	31	0	89	194

L'intégration d'Opel Leasing au périmètre d'Opel Bank SA n'impacte le bilan qu'à la marge dans la mesure où la succursale allemande d'Opel Bank SA assurait le refinancement d'Opel Leasing.

Les créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan 2019 sont substituées par des actifs de location simple en 2020.

Du fait du profit pooling en place entre la succursale allemande d'Opel Bank SA et Opel Leasing, le résultat 2019 d'Opel Leasing était déjà intégré dans les comptes d'Opel Bank SA.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes fixées par la réglementation bancaire en vigueur en France.

2.1 Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables applicables aux entreprises du secteur bancaire. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses ci-dessous :

- o Continuité d'exploitation
- o Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- o Indépendance des exercices

2.2 Modifications apportées aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Afin de pouvoir présenter une vision homogène des comptes, et notamment de privilégier une vision économique au plus proche de la réalité de son activité, la présentation des métiers crédit-bail et location longue durée a été harmonisée sur le périmètre de la France et de ses succursales.

2.2.1. Crédit-bail

En France, l'activité "Crédit-bail et location avec option d'achat" comprend les biens mobiliers loués en crédit-bail ou avec option d'achat au sens de l'article L 313-7, 1° et 2° du Code monétaire et financier.

Les biens loués en crédit-bail étaient jusqu'alors comptabilisés en immobilisations à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements pratiqués. Conformément au premier alinéa de l'article 39 C du CGI, l'amortissement des biens donnés en location était alors réparti sur leur durée normale d'utilisation.

De manière à en privilégier l'aspect économique, Opel Bank a appliqué, à compter du 1er janvier 2020 le mode d'amortissement financier de ces immobilisations, ce mode excluant l'amortissement de la valeur résiduelle des biens. En effet, la Société pouvant démontrer avec une certitude forte que lesdits biens seront rachetés, et ce aux valeurs spécifiées, il a été décidé de procéder à ce changement sur la période et désormais d'amortir les biens sur la base de leur prix d'achat net de la valeur résiduelle.

Cette modification du mode d'amortissement est motivée par des contraintes comptables et opérationnelles liées à plusieurs facteurs.

En premier lieu, le crédit-bail et la LOA progressent de façon très significative depuis plusieurs années et cette tendance de fond va encore s'amplifier dans les années à venir au détriment du crédit classique. En effet, les constructeurs automobiles et les captives de financement (les sociétés de financement intégrées propres à un constructeur) promeuvent les offres fidélisantes qui contribuent à renforcer le taux de renouvellement dans les marques de leur groupe.

En deuxième lieu, Opel Bank dispose d'une succursale en Italie dont les règles d'amortissement sont similaires à celles de l'amortissement financier en France et qui représente 36% de l'activité de la Société. Dans un souci de simplification et de réduction du risque opérationnel, Opel Bank a donc souhaité autant que possible harmoniser les méthodes comptables entre ses différentes succursales et tendre vers un référentiel commun de règles comptables. Ainsi, au titre de l'exercice 2019, les comptes de la succursale italienne qui traite le crédit-bail en financier en régime de base avaient été retraités. Le passage en amortissement financier supprime ces opérations de retraitement.

Pour les besoins de ses comptes sociaux, la Société a donc souhaité harmoniser le traitement comptable de l'ensemble des contrats de financement et appliquer ainsi l'amortissement financier à l'ensemble des contrats de crédit-bail mobilier et de LOA en cours.

Cela permet à Opel Bank, en application du deuxième alinéa de l'article 39 C du CGI, de répartir l'amortissement de ces biens sur la durée des contrats de crédit-bail ou de location avec option d'achat correspondants. La dotation à l'amortissement de chaque exercice est ainsi désormais égale à la fraction du loyer acquise au titre de cet exercice, qui correspond à l'amortissement du capital engagé pour l'acquisition des biens donnés à bail.

Cette option, d'un caractère irrévocable, s'applique à l'ensemble des biens affectés aux opérations de crédit-bail pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2020.

A la clôture, l'encours financier de ces contrats correspond ainsi à la somme de la valeur actualisée au taux du contrat des loyers H.T. dus contractuellement ainsi qu'à la valeur actualisée de la valeur résiduelle du contrat en fin de location.

Par exception, les biens acquis antérieurement à l'exercice continuent d'être amortis selon la méthode historique, en accord avec la réponse de l'administration fiscale à la demande de rescrit de la Société.

Pour ces biens, une réserve latente continue d'être constatée à chaque clôture et correspond à la différence entre la valeur résiduelle des contrats de crédit-bail et la valeur nette comptable des matériels en fin de contrat. Seuls les biens pour lesquels la valeur résiduelle est inférieure à la valeur nette comptable font l'objet d'une provision pour pertes à terminaison.

Par analogie, ce changement a été appliqué aux portefeuilles de crédit-bail des autres succursales mais sur l'intégralité de ces portefeuilles (i.e. rétrospectivement sur tous les contrats y compris ceux antérieurs au 1er janvier 2020).

2.2.2. Location simple

Le poste « Location simple » comprend les biens mobiliers loués sous forme de location longue durée sans option d'achat.

Afin de se conformer à l'article 214-4 du Plan Comptable Général, la société a modifié en cours d'exercice les modalités de détermination de la base amortissable de ces véhicules en optant pour la prise en compte de leur valeur résiduelle.

Cette dernière représente la valeur vénale de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie attendus.

Pour être déduite de la valeur amortissable, la valeur résiduelle doit être significative et mesurable, ce qui dans le cas des véhicules mis en location par Opel Bank est vérifié pour les raisons suivantes :

- La durée d'utilisation (de détention) des véhicules est nettement inférieure à leur durée de vie (l'entreprise envisage de céder le bien avant la fin de sa durée de vie) ;
- Il est possible de déterminer de manière fiable, dès l'origine, la valeur de marché à la revente des véhicules en fin de période d'utilisation : contrat de vente ferme, option de vente, catalogue de prix d'occasions (Note de présentation du règl. ANC 2015-06).

À l'issue du plan d'amortissement, la valeur résiduelle équivaut ainsi désormais à la valeur nette comptable du bien.

Le traitement des opérations de location simple en France et en Italie a donc été aligné de manière prospective sur celui déjà en place en Allemagne et Autriche

A noter qu'en France la constatation d'un amortissement dérogatoire a été mise en place lorsque l'amortissement économique est inférieur à l'amortissement fiscal.

2.3 Méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Concernant l'application du règlement ANC 2014-03 sur les immobilisations, l'analyse menée n'a pas conduit à l'identification de composants significatifs à l'intérieur des familles d'immobilisations existantes. Au 31/12/2020, aucun nouveau composant n'a donc été retenu et l'application du règlement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

b) Commissions :

Pour les crédits à la consommation concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, la prise en charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires est effectuée depuis l'origine du contrat, pour les véhicules neufs, selon le rythme actuariel au taux d'intérêt effectif du contrat sur sa durée propre, ce en conformité avec le règlement ANC 2014-07.

c) Frais de dossier :

Pour les crédits classiques concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, les frais de dossier encaissés avec la première mensualité sont étalés selon le rythme actuariel au taux effectif du contrat sur sa durée propre.

d) Contributions constructeurs :

Pour les crédits classiques et les contrats de LOA, crédit-bail ou LLD concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, les contributions constructeurs encaissées sur véhicules éligibles sont étalées selon le rythme actuariel au taux effectif du contrat sur sa durée propre.

e) Créances sur la clientèle :

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations. Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les encours sains se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les encours restructurés constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les encours douteux se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement.

La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.

Les encours douteux compromis se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constituent notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties

aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

f) Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées :

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles Opel Bank dispose d'une influence notable sur les organes d'administration et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités stratégiques. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle d'Opel Bank est supérieur ou égal à 10%.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées qu'Opel Bank entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Opel Bank dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le groupe consolidé.

Les titres de participations sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Les frais d'acquisition sont intégrés au prix de revient et amortis sur 5 ans en linéaire.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou perte sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée Générale n'est pas connue.

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 81,6 M€ et ont été versés par les filiales suivantes :

- OVF UK : 35,4 M€
- OVF Suisse: 30,1 M€
- OVF Belgique : 11,1 M€
- OVF Pays-Bas : 5,0 M€

g) Opérations en devises :

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants. Les écarts de change des Actifs en devises et des Passifs en devises correspondant se neutralisent.

2.4 Amortissements et dépréciations

Les amortissements des immobilisations corporelles ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens en utilisant soit le système linéaire, soit le système dégressif.

Les durées de vie et modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

	<u>Mode</u>	<u>Durée de vie</u>
Agencements	Linéaire	De 6 à 10 ans
Installations immobilières	Linéaire	De 6 à 33 ans
Matériel de transport	Linéaire	De 3 à 6 ans
Equipeement de bureau	Linéaire	De 5 à 8 ans
Matériel informatique	Dégressif	De 3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire/Dégressif	De 1 à 5 ans

2.5 Créances clients et provisions pour dépréciation

- Provision pour risques et charges : La provision collective est comptabilisée en Provision pour risques et charges (cf. tableau 4.5 – provisions pour coût du risque)

Les encours clients sont déclassés en encours douteux dès lors que des éléments démontrent une défaillance du débiteur, ou en règle générale au plus tard après trois échéances impayées si aucun élément ne démontre que la cause de non règlement n'est pas liée au tiers débiteur.

Les créances impayées, douteuses et contentieuses font l'objet de provisions calculées en fonction des profils de clients de chaque pays:

<u>Échéances Impayées</u>		
	<u>Douteux</u>	<u>CTX</u>
Retail	1,55% à 43,69%	42,45% à 100%
LOA	1,55% à 43,56%	42,45% à 100%

2.6 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision dans les comptes sociaux. Ce passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou succursales de Opel Bank SA tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

2.7 - Réserve latente sur opérations de crédit-bail et provision pour pertes à terminaison

Les modalités d'évaluation de la provision pour pertes à terminaison n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice 2019 : la société privilégie une approche prudente qui consiste à provisionner l'intégralité des pertes comptables à terminaison sans prise en compte des gains.

Au 31 décembre 2020 une provision pour pertes à terminaison de 1 131 235 euros (contre 1 749 739 euros en 2019) a été comptabilisée. La réserve latente sur opérations de crédit-bail (écart entre l'amortissement comptable et l'**amortissement** financier des contrats) étant positive au 31 décembre 2020, elle n'a donné lieu à aucun provisionnement.

3 COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1- Créances sur les établissements de crédit

Ces créances correspondent en totalité aux comptes ordinaires débiteurs. La durée résiduelle est inférieure à 12 mois

3.2 Opérations avec la clientèle

	2020	2019
Crédit à la consommation	1 498 474 818	1 928 564 415
Crédit aux entreprises	2 045 402 335	2 204 078 545
Autres	31 692 728	4 281 852
	<u>3 575 569 881</u>	<u>4 136 924 812</u>

La variation des encours résulte principalement de la variation des encours de crédit à la consommation en Allemagne.

	2020	2019
<3 mois	1 353 717 875	1 372 574 720
de 3 mois à 1 an	1 238 192 329	1 152 692 927
de 1 an à 5 ans	972 307 341	1 556 605 389
> 5 ans	11 352 336	55 051 775
	<u>3 575 569 881</u>	<u>4 136 924 811</u>

Ces créances comprennent des provisions pour dépréciation qui ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2020
Provisions pour créances douteuses	17 102 356,01	12 995 290,59	- 7 485 459,45	11 399 439,05	34 011 626,20

L'essentiel des reclassements provient de la provision pour encours contentieux (10,5 M€) intégralement provisionnés en Allemagne qui était auparavant classée au passif en provision pour risque et charges (voir note 4.5 – Provisions pour risques et charges).

3.3 – Crédit-bail et location avec option d'achat

	01.01.2020	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Transfert	Succursalisation	Dotations	Reprises	31.12.2020
Valeur brute	442 025 931	198 593 157	- 95 127 001	- 43 141 456	-	-	-	502 350 631
Amortissement	- 135 918 626	-	-	7 353 211	-	- 92 151 267	62 497 104	- 158 219 578
Total crédit-bail	306 107 305	198 593 157	- 95 127 001	- 35 788 244	-	- 92 151 267	62 497 104	344 131 053

La colonne transfert intègre notamment le reclassement des opérations de location simple de l'Italie auparavant classées en crédit-bail.

3.4 – Location simple

L'exercice est marqué d'une part en France par la progression de l'activité location simple, et d'autre part l'intégration des immobilisations des succursales ayant intégré le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Enfin, l'activité de l'Italie a été éclatée et la location simple auparavant classée en crédit-bail/location avec option d'achat a fait l'objet d'un transfert.

	01.01.2020	Acquisitions	Cessions	Transferts	Succursalisation	Dotations	Reprises	31.12.2020
Valeur brute	18 211 720	50 935 256	- 1 028 063	40 636 082	2 828 183 879			2 936 938 874
Amortissement	- 1 600 859			- 7 215 942	- 544 183 502	- 2 894 810	258 177	- 555 636 936
TOTAL	16 610 861	50 935 256	- 1 028 063	33 420 141	2 284 000 377	- 2 894 810	258 177	2 381 301 939

3.5 – Immobilisations incorporelles

	01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Succursalisation	Reclassements	Dotations	Reprises	31/12/2020
Valeur brute	35 022 895	1 891 200	- 2 848 906	11 293 720	-	-	-	45 358 908
Amortissements	- 32 441 257	-	-	- 8 375 095	-	- 1 378 589	2 848 906	- 39 346 034
TOTAL	2 581 638	1 891 200	- 2 848 906	2 918 625	-	- 1 378 589	2 848 906	6 012 874

La colonne succursalisation correspond aux immobilisations présentes à l'actif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

3.6 – Immobilisations corporelles

	01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Succursalisation	Reclassements	Dotations	Reprises	31/12/2020
Valeur brute	10 827 759	1 832 398	- 2 033 893	597 165	3 395 334	-	-	14 618 763
Amortissements	- 5 447 546	-	-	- 282 357	-	- 1 226 182	519 676	- 6 436 410
TOTAL	5 380 213	1 832 398	- 2 033 893	314 807	3 395 334	- 1 226 182	519 676	8 182 353

La colonne succursalisation correspond aux immobilisations présentes à l'actif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Le reclassement concerne les retours de contrats des véhicules loués de la succursale allemande .

3.7 – Autres Actifs

	2020	2019
Autres actifs	94 500 209	125 007 395
	94 500 209	125 007 395

Les autres actifs sont principalement constitués remboursements de TVA à recevoir et de diverses créances en lien avec les opérations de leasing.

3.8 – Comptes de régularisation

	2020	2019
Comptes de régularisation	109 566 271	79 079 156
	109 566 271	79 079 156

La part de la France est de 32,2 M €.

Ce poste contient les commissions versées aux apporteurs d'affaire pour un total de 78,5 M€ (61,1 M€ en 2019).

Les commissions sont calculées et comptabilisées par les systèmes d'information. Elles sont étalées sur la durée de vie des contrats de crédit. Les calculs sont effectués contrat par contrat sur base actuarielle en fonction du nombre de mensualités, des taux nominaux et des montants des commissions versées.

Les bonus versés aux distributeurs sont étalées sur la durée de vie moyenne des contrats en portefeuille.

Les charges correspondantes aux factures reçues concernant le service de maintenance ont été étalées sur base linéaire sur une durée de vie moyenne constatée des contrats de crédit en portefeuille.

3.9 – Immobilisations financières

	2020	2019
Participations	379 138 376	468 423 147
	379 138 376	468 423 147

La variation du poste Immobilisations financières à hauteur de 89,3 M€ € résulte principalement de l'absorption par voie de fusion de la filiale Opel Leasing GmbH et de la constatation d'un impairment sur la filiale suisse.

Le solde de 379 138 376 € d'immobilisations financières au 31/12/2020, se détaille comme suit :

Valeurs brutes - en M€	Pays	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Hedging	31/12/2020
OSEO	France	0	-	-	0	-	0
FGDR	France	0	2	-	0	-	2
Opel Real Estate GmbH	Allemagne	0	-	0	-	-	-
OVF Services Portugal	Portugal	0	1	-	-	-	2
Opel Finance Poland	Pologne	1	-	-	-	-	1
Titres non consolidés		1	3	0	-	-	5
Opel Finance BV	Belgique	11	-	-	-	-	11
Opel Finance SPA	Italie	0	-	0	-	-	-
Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	356	-	-	-	15	341
Opel Finance NV	Pays-Bas	27	2	-	-	-	28
Opel Finance International BV	Pays-Bas	2	-	2	-	-	-
Opel Finance AB	Suède	0	-	0	-	-	-
Opel Finance AB - Hedging	Suède	0	0	-	-	-	-
Opel Bank GmbH	Allemagne	0	-	-	-	-	0
Opel Finance SA	Suisse	31	-	-	-	0	31
Opel Leasing GmbH	Allemagne	40	-	40	-	-	-
Titres consolidés		467	2	42	-	15	412
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
Total Titres de participation		469	5	42	-	15	417

Dépréciations - en M€	Pays	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Hedging	31/12/2020
OSEO		-	-	-	-	-	-
FGDR		-	-	-	-	-	-
GMF REAL ESTATE		-	-	-	-	-	-
OVF Services Portugal	Portugal	0	1	-	-	-	2
Opel Finance Poland	Pologne	-	-	-	-	-	-
Titres non consolidés		0	1	-	-	-	2
Opel Finance BV	Belgique	-	6	-	-	-	6
Opel Finance SPA	Italie	-	-	-	-	-	-
Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Vauxhall Finance PLC - Hedging	Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Opel Finance NV	Pays-Bas	0	0	-	-	-	1
Opel Finance International BV	Pays-Bas	-	-	-	-	-	-
Opel Finance AB	Suède	-	-	-	-	-	-
Opel Bank GmbH	Allemagne	-	-	-	-	-	-
Opel Finance SA	Suisse	-	30	-	-	-	30
Opel Finance SA - Hedging	Suisse	-	-	-	-	-	-
Opel Leasing GmbH	Allemagne	-	-	-	-	-	-
Titres consolidés		0	36	-	-	-	36
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
Total Titres de participation		0	37	-	-	-	38

Net		468	-	32	-	42	-	15	379
-----	--	-----	---	----	---	----	---	----	-----

4. COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DU PASSIF

4.1 – Dettes envers les établissements de crédit

	2020	2019
Comptes ordinaires créditeurs	16 439 290	78 049
Emprunts interbancaires	4 675 255 052	4 802 452 120
	<u>4 691 694 342</u>	<u>4 802 530 168</u>

Les emprunts interbancaires présentent les valeurs résiduelles suivantes

< 3 mois	1 267 943 881
de 3 mois à 1 an	1 266 392 399
de 1 an à 5 ans	2 157 358 062
> 5 ans	0
	<u>4 691 694 342</u>

4.2 – Opérations avec la clientèle

	2020	2019
Autres dettes à vue		
- Comptes ordinaires tiers	1 334 342 448	1 061 832 474
- Comptes ordinaires à terme	249 442 692	464 806 105
- Autres sommes dues	45 997 780	125 716 392
- Dépôts de garantie reçus	8 312 321	1 549 189
	1 638 095 240	1 653 904 160

Les comptes ordinaires créditeurs à la clientèle de la succursale allemande ont une durée résiduelle inférieure à 12 mois à hauteur de 1 334 342 448 € (compte ordinaire overnight).
Les comptes ordinaires à terme ont une maturité maximum de 24 mois.

Les dépôts de garantie reçus ont une durée résiduelle allant jusqu'à fin 2022.

4.3 – Autres passifs

	2020	2019
Dépôts de garantie		
Autres créditeurs divers	54 634 480	34 662 550
	54 634 480	34 662 550

4.4 – Comptes de régularisation

	2020	2019
Produits constatés d'avance	141 576 676	51 350 625
Charges à payer	60 156 078	54 780 073
Autres comptes de régul.	19 712 372	693 140
	221 445 126	106 823 838

4.5 – Provisions pour risques et charges

	01/01/2020	Dotations	Reprises	Succursalisation	Autres	31/12/2020
Provision pour coût du risque	18 283 740	13 017 241	- 4 747 584	3 948 313	- 10 500 723	20 000 987
Provision pour perte à terminaison	1 749 740	-	- 618 504	0	-	1 131 236
Provision pour indemnités de retraite	12 694 490	11 377 761	- 3 596 398	1 476 553	- 5 625	21 946 781
Provision pour risque légal	10 866 120	3 876 915	- 958 429	-	- 246 899	14 031 505
Provision pour risque taxe	4 180 792	-	- 4 180 792	-	-	-
Provision pour restructuration	8 907 822	266 209	- 5 405 798	381 895	- 903 745	5 053 873
Autres provisions pour risque	3 476 326	-	- 2 207 764	-	- 839 399	429 163
						-
TOTAL	60 159 029	28 538 126	- 21 715 270	5 806 761	- 10 195 103	62 593 544

La colonne succursalisation correspond aux provisions présentes au passif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Les provisions pour coût du risque sont calculées statistiquement sur la base des encours aux clientèles Retail et Wholesale.

En colonne « Autres », 10,5 M€ correspondant à des provisions pour dépréciations sur encours contentieux en Allemagne ont été reclassés à l'actif, l'encours correspondant étant provisionné à 100% (voir note 3.2 – Opérations avec la clientèle).

La provision pour pertes à terminaison est constituée pour couvrir les éventuelles pertes à terminaison du portefeuille de crédit-bail et LLD de la France. Elle correspond à la différence entre la VNC projetée à la fin du contrat et la valeur résiduelle.

4.6 – Autres dettes constituées par des titres et dettes subordonnées

	2020	2019
Autres dettes constituées par des titres		
Dettes subordonnées	160 235 155	90 000 000
	160 235 155	90 000 000

Mise en place	Maturité	Montants
26/06/2019	25/06/2029	90 000 000
27/01/2020	28/01/2030	70 000 000
		160 000 000

La France a contracté un emprunt subordonné supplémentaire de 70 M€ en 2020 afin de couvrir ses exigences prudentielles en capital.

L'ensemble des deux tranches de dettes subordonnées a été souscrit à part égale par les deux actionnaires Banque PSA Finance et BNP PARIBAS Personal Finance.

La position au 31 décembre intègre les intérêts courus.

4.7 – Evolution des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 déc 2020	Capitaux propres au 31 déc 2019
Capital social	101 929 642,00	101 929 642,00
Réserve légale	10 192 964,20	3 006 242,45
Autres réserves	131 902 049,97	120 249 713,96
Prime d'émission	808 546 189,76	808 546 189,76
Report à nouveau	42 046 434,24	- 97 144,84
Résultat	89 308 361,44	193 668 038,62
Provisions réglementées	4 865 178,29	
Total	1 188 790 819,90	1 227 302 681,95

Le capital, qui s'élève à 101 929 642 €, est composé de 2 682 359 actions d'une valeur nominale de 38 €.

Avec 1 341 143 actions chacun, Banque PSA Finance et BNP PARIBAS Personal Finance détiennent directement 99.99% du capital.

Les actionnaires minoritaires détiennent 73 actions

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 89.308.361,44 €, l'assemblée générale aura à se prononcer sur l'affectation suivante:

- Bénéfice de l'exercice 89.308.361,44 €
- Report à nouveau créditeur 42.046.434,24 €

Soit un solde de 131.354.795,68€

Soit un bénéfice distribuable de..... 131.354.795,68 €

- Affecté à hauteur de : 37.016.554,20 €
à titre de dividendes aux actionnaires,
soit 13,80, euros par action.
- Affecté à hauteur de : 94.338.241,48€
au compte « Réserves facultatives ».

En conséquence de l'affectation ci-dessus proposée, le solde du compte « Report à nouveau » passerait de 42.046.434,24 € à 0 €, et les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.151.774.265.71€ (hors dette subordonnée).

4.8 – Echancier des dettes fournisseurs

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs (en Euro)	Dettes non échues				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total
Montant au 31/12/2020	32 509 476	2 662 362	- 411 367	2 615 491	37 375 961

5 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTATS

5.1- Charges générales d'exploitation

	2020	2019
Salaires	40 885 021	41 752 079
Charges sociales	16 132 412	10 542 093
Autres charges	96 814 263	73 252 621
	<u>153 831 696</u>	<u>125 546 793</u>

5.2- Effectif moyen au 31 décembre

	2020							2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	Total	
ETP	289	7	70	60	6	105	536	521

Cette décomposition ne tient pas compte des 25 collaborateurs mis à disposition de la société par les actionnaires.

5.3- Décomposition du coût du risque

	2020	2019
Dotations/reprises provisions pour risque	17 657 425	11 501 804
Dotations/reprises sur créances douteuses	10 825 053	25 172 262
Récupérations/pertes sur créances amorties -	2 162 837 -	7 958 917
	26 319 641	28 715 148

5.4- Impôt sur les sociétés

La société sur son périmètre France présente un résultat fiscal déficitaire. En conséquence, la charge d'impôt sur les sociétés en France est nulle.

Sur son périmètre succursale, elle présente une charge d'impôt de 9 563 557 euros.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1- Consolidation de Opel Bank

La société Opel Bank SA, établissement de crédit supervisée par la BCE depuis le 01/01/2018, est la holding du groupe OVF.

Opel Bank SA est consolidé selon la méthode de l'intégration globale par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA.

Les mouvements ayant impacté le périmètre de la holding sont détaillés au début de l'annexe dans le paragraphe 1. Constitution de la partie Cadre juridique et financier.

6.2 - Situation environnementale et impact sur l'activité de Opel Bank

Les informations relatives à la déclaration de performance extra-financière du Groupe étant incluses dans la déclaration consolidée sur la performance extra-financière établie par BNP Paribas, la Société est exemptée de la présentation de ces informations dans le présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 IV du Code de commerce.

6.3 - Rémunération des Commissaires aux Comptes

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Opel Bank.

6.4 - Information relative aux entreprises liées

Le tableau ci-dessous concerne les entreprises liées, soit celles pouvant être incluses par l'intégration globale dans un même périmètre de consolidation, et soit celles avec lesquelles il existe un lien de participation.

POSTE	Montant Total	Montant concernant les entreprises liées
Créances sur les établissements de crédit	812 724 915,16 €	807 933 994,46 €
Opérations avec la clientèle - Actif	3 574 437 433,43 €	3 030 220 067,71 €
Immobilisations financières	379 138 375,64 €	377 105 028,66 €
Dettes envers les établissements de crédit	-4 691 694 341,69 €	-4 690 596 762,61 €
Opérations avec la clientèle - Passif	-1 638 094 028,42 €	-1 624 329 290,55 €

6.5 - Information sur les filiales et participations

Name of Subsidiary	Currency	Capital	Reserve	Equity	Net Result	NBI	% Detention	Accounting Standard
Belgium - Opel Finance BV	EUR	4 057 153		4 057 153	2 139 083	821 231	100%	Local GAAP
Netherlands - Opel Finance N.V.	EUR	24 235 467	716 569	24 952 036	2 356 269	4 336 997	100%	Local GAAP
Vauxhall Finance Plc	GBP	167 065	258 237 405	258 404 470	38 456 871	145 040 009	100%	FRS 102
Switzerland - Opel Finance SA	CHF	1 000 000	1 687 042	2 687 042	998 761	13 202 690	100%	Local GAAP
OVF Services Portugal Unipessoal Lda.	EUR	150 000	1 400 000	757 080	53 182	379 601	100%	Local GAAP
Opel Finance Poland sp z o.o.	PLN	642 000	4 500 000	6 217 401	958 018	2 103 304	100%	Local GAAP

6.6 - Information donnée sur les postes de hors-bilan

Les engagements de hors bilan reçus des établissements de crédits s'élèvent à 798 245 K€ pour les engagements de financement et à 34 282 K€ pour les engagements de garanties. Il s'agit des lignes de crédits accordées non tirées au 31 décembre.

Les engagements de garanties reçus d'établissements de crédit le sont dans le cadre de l'activité de financement des concessionnaires.

Les garanties reçues des clients s'élèvent à 185 384 k€ (Coface pour la succursale Allemande).

Les engagements de financement en faveur de la clientèle s'élèvent à 1 093 308 K€

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent aux contrats de financement à Particulier pour lesquels les décaissements n'ont pas encore eu lieu et, suite aux recommandations de l'ACPR, au montant estimé des lignes de financement non tirées des concessionnaires.

6.7 Information donnée sur le poste résultat exceptionnel

Pas de résultat exceptionnel en 2020.

6.8 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire de la société en 2020 se monte à 324 933 895 euros

6.9 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction n'est pas donné car il conduirait à donner une information trop individualisée.

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat.

6.10 Évènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement majeur survenu postérieurement à la clôture des comptes, hormis la poursuite des effets liés à la pandémie sur l'activité commerciale d'une part, sur le coût du risque d'autre part et enfin sur la conditions de travail des collaborateurs de l'ensemble des géographies.

Certifié conforme à l'original



Alexandre SOREL
Directeur Général

OPEL BANK
Société anonyme au capital de 101.929.642 euros
Siège social :
2 boulevard de l'Europe, 78300 Poissy
562 068 684 R.C.S. Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 MAI 2021

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels et affectation du bénéfice ; quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, à la suite de la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe) tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'un montant de 89.308.361,44 €, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice..... 89.308.361,44 €
- Report à nouveau créditeur 42.046.434,24 €

Soit un solde de 131.354.795,68€

Soit un bénéfice distribuable de..... 131.354.795,68 €

- Affecté à hauteur de : 37.016.554,20 €
à titre de dividendes aux actionnaires,
soit 13,80, euros par action.
- Affecté à hauteur de : 94.338.241,48€
au compte « Réserves facultatives ».

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 mai 2021 au plus tard.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'en conséquence de l'affectation ci-dessus, le solde du compte « Report à nouveau » passe de 42.046.434,24 € à 0 € et les capitaux propres de la Société s'élèvent à 1.151.774.265.71 €.

Il est rappelé ci-dessous les dividendes mis en distribution par la Société au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligible à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2019	44.312.570,68€		Aucun

		100.025.167,11 prélevés sur le compte « Report à nouveau » distribués au cours de l'exercice 2020	
31 décembre 2018	60.000.000€	90.000.000€ prélevés sur les réserves et distribués au cours de l'exercice 2019	Aucun
31 décembre 2017	Aucun	Aucun	Aucun

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 83.149,15 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts. A cette charge s'ajoute un produit non taxable de -81.813.078,65 €, soit une déduction nette de - 81.729.929,50 €.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdits charges et produits s'élève à -25.336.278,15 €.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Extrait certifié conforme à l'original

Alexandre Sorel
Directeur Général



61, rue Henri Regnault
92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX



6, place de la pyramide
92 908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

OPEL BANK

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

OPEL BANK

Société anonyme

2, boulevard de l'Europe – 78300 Poissy

RCS Versailles 562 068 684

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Opel Bank,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Opel Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont principalement les suivants :

- Emission de rapports d'audit sur des états comptables selon les référentiels d'audit américains,
- Emission d'attestations et rapports requis par les textes réglementaires et légaux

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.1 qui expose les effets du changement de méthode comptable concernant l'amortissement des biens donnés en crédit-bail.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit

(Se référer aux notes 2.3.e, 2.5, 3.2, 4.5 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
Dans le cadre de ses activités bancaires, Opel Bank est exposé au risque de crédit. Opel Bank comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés, ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces dépréciations collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des dépréciations. La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs, avec des situations contrastées selon les zones géographiques. Au 31 décembre 2020, le montant net des opérations avec la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à 3 576 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 34 millions d'euros. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie et à ses effets dans les années à venir.	Nous avons apprécié la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle de Opel Bank et avons testé l'efficacité des contrôles manuels ou informatisés concernant l'évaluation des provisions pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la conformité de la méthodologie de provisionnement appliquée par Opel Bank avec le référentiel comptable en vigueur. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : • Evaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par Opel Bank sur les différents métiers et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ; nous avons porté une attention particulière aux ajustements apportés au cours de l'exercice pour intégrer, au mieux des informations disponibles, les effets de la crise Covid-19, • Les principales hypothèses retenues par la Direction pour l'estimation des provisions pour dépréciations comptabilisées sur les encours classés en douteux et douteux compromis, • Revue de cohérence de la variation de la charge du risque et des éléments non récurrents. Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.

Evaluation des titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées <i>(Se référer aux notes 2.3.f et 3.9 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce risque
Les titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 379 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Compte tenu de leur poids au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, notamment dans le contexte de pandémie Covid-19, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : • Apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité. Dans ce cadre, nous avons porté une attention particulière à la prise en compte des impacts de la crise Covid-19 dans les méthodes et les hypothèses retenues ; • Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long-terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas le périmètre des succursales ainsi que les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de l'article L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article R.225-89 du code de commerce, les informations et les éléments nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Opel Bank par l'assemblée générale du 27 mai 1993 pour le cabinet BDA devenu Deloitte & Associés et par celle du 22 décembre 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 12 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars



Alexandra Kritchmar

Alexandra KRITCHMAR

Deloitte & Associés

Jean-Vincent COUSTEL

OPEL BANK SA
BILANS COMPARÉS EXERCICES 2019 ET 2020
(Chiffres exprimés en million d'euros)

ACTIF (M€)	2020	2019
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	306	293
Créances sur les établissements de crédit	813	2 542
Opérations avec la clientèle	3 576	4 137
Immobilisations financières	379	468
Crédit-bail et location avec option d'achat	344	306
Location simple	2 381	17
Immobilisations Incorp. et corporelles	14	8
Autres actifs	95	125
Comptes de régularisation	110	79
Total	8 017	7 975

PASSIF (M€)	2020	2019
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 692	4 803
Opérations avec la clientèle	1 638	1 654
Autres passifs	55	35
Autres dettes constituées par des titres	0	0
Comptes de régularisation	221	107
Provisions pour risques et charges	63	60
Dettes subordonnées	160	90
Capital souscrit	102	102
Primes d'émission	809	809
Réserves	142	123
Provisions réglementées	5	0
Report à nouveau	42	0
Résultat de l'exercice	89	194
Total	8 017	7 975

OPEL BANK SA**COMPTE DE RESULTAT COMPARES EXERCICES 2019 et 2020**

(Chiffres exprimés en million d'euros)

	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	178.2	232
Intérêts et charges assimilées	-29.4	-60
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	86.2	81
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	-72.6	-78
Produits sur opérations de location simple	545.4	1
Charges sur opérations de location simple	-441.7	-2
Revenus des titres à revenu variable	81.6	189
Commissions (produits)	19.6	13
Commissions (charges)	-55.7	-44
Gains sur opérations financières	0.0	0
Pertes sur opérations financières	-3.1	-1
Autres produits d'exploitation bancaire	21.3	30
Autres charges d'exploitation bancaire	-4.8	-2
PRODUIT NET BANCAIRE	324.9	360
Charges générales d'exploitation	-153.8	-126
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4.2	-4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	166.9	230
Coût du risque	-26.3	-29
RESULTAT D'EXPLOITATION	140.6	201
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-36.8	-1
Reprises nettes aux provisions réglementées	-4.9	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	98.9	201
Résultat exceptionnel	0.0	0
Impôt sur les bénéfices	-9.6	-7
RESULTAT NET	89.3	194

OPEL BANK SA**ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPARES EXERCICES 2019 et 2020**

(Chiffres exprimés en million d'euros)

HORS BILAN (M€)	2020	2019
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	798	526
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	34	29
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle	185	219
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 093	702

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2020

Cadre juridique et financier

1. Constitution

La Société est la holding du Groupe. Elle détient (directement ou indirectement) l'ensemble des filiales d'Opel Vauxhall Finance formant ainsi le sous-groupe OVF qui est consolidé en intégration globale par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA.

Depuis trois ans, un vaste programme de restructurations a été entrepris afin de rationaliser les structures du Groupe. Une nouvelle étape a été franchie en 2020 avec la succursalisation de la dernière filiale concernée.

Le 2 novembre 2020, la Société a absorbé par voie de fusion la filiale allemande suivante qu'elle détenait à 100%, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2020, à savoir :

- Opel Leasing GmbH, société de droit allemand au capital de 76.100 €, dont le siège était sis à Rüsselsheim (65428) Allemagne, 190 Mainzerstrasse, identifiée sous le numéro HRB 82936 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Darmstadt ;

Par acte notarié du 22 juin 2020, les représentants habilités de la Société et de la société Opel Leasing GmbH ont établi les charges et conditions de la fusion transfrontalière simplifiée.

La fusion a impliqué la dissolution sans liquidation de la société Opel Leasing GmbH et la transmission universelle de son patrimoine au profit la Société qui s'est retrouvée subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.

Du fait de l'absorption par voie de fusion de la société Opel Leasing GmbH dans la Société,

- les actifs et passifs d'Opel Leasing GmbH ont été affectés à la succursale allemande de la Société.
- la succursale autrichienne qui était détenue par la société Opel Leasing GmbH est devenue succursale de la Société.
- la société Opel Real Estate GmbH & Co. KG a été liquidée. Elle avait une activité limitée à la location d'un site de vente automobile auprès d'un concessionnaire allemand. Préalablement à cette opération, l'entité avait vendu son bien immobilier pour sa valeur nette comptable.

Cette fusion a généré un boni de fusion à hauteur de 4.978,52 €. Le boni de fusion a été calculé en utilisant la méthode de l'actif net comptable en norme française.

Du fait des opérations de restructuration décrites ci-dessus, la Société a changé de dimension puisqu'elle comprend désormais les données agrégées de la France et de ses cinq succursales (italienne, espagnole, allemande, autrichienne et grecque), rendant particulière la comparaison des données financières entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019.

Enfin, début août 2020, la filiale néerlandaise Opel Finance International BV a été absorbée par Opel Finance NV, l'autre filiale néerlandaise de la Société.

Au terme des opérations décrites ci-dessus, le programme de restructuration du Groupe OVF est désormais achevé.

2. Information sur les comptes consolidés

Opel Bank SA est consolidée par intégration globale dans les comptes de BNP Paribas ayant son siège social 16 boulevard des Italiens 75009 Paris.

1 Bilan et compte de résultat, par pays

a. ACTIF :

ACTIF (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	306	0	0	0	0	0	0	306	293
Créances sur les établissements de crédit	798	4	16	41	1	11	-58	813	2 542
Opérations avec la clientèle	1 521	74	1 241	186	8	545	0	3 576	4 137
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	1 022	-643	379	468
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0	64	0	0	281	0	344	306
Location simple	2 136	148	33	0	0	64	0	2 381	17
Immobilisations Incorp. et corporelles	12	0	0	0	0	1	0	14	8
Autres actifs	69	7	12	1	0	14	-8	95	125
Comptes de régularisation	46	3	28	0	0	32	0	110	79
Total	4 887	237	1 395	228	9	1 970	-709	8 017	7 975

b. PASSIF :

PASSIF (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Banques Centrales, C.C.P.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	2 504	181	1 233	205	9	617	-56	4 692	4 803
Opérations avec la clientèle	1 601	2	10	8	0	19	-2	1 638	1 654
Autres passifs	44	2	10	0	0	6	-8	55	35
Autres dettes constituées par des titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	155	10	26	2	0	29	0	221	107
Provisions pour risques et charges	33	1	17	1	0	9	0	63	60
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	160	0	160	90
Capital souscrit	0	0	0	0	0	102	0	102	102
Primes d'émission	0	0	0	0	0	809	0	809	809
Réserves	509	37	78	20	0	142	-643	142	123
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0	42	0	42	0
Résultat de l'exercice	41	4	21	-8	0	31	0	89	194
Total	4 887	237	1 395	228	9	1 970	-709	8 017	7 975

HORS BILAN (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	intercos + titres	Total	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	335	0	69	81	0	313	0	798	526
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	6	0	21	0	1	7	0	34	29
Engagements de financement reçus de la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle	185	1	0	0	0	0	0	185	219
Engagements de financement en faveur de la clientèle	520	13	188	199	0	173	0	1 093	702

C. COMPTE DE RESULTAT

P&L (M€)	2020								2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	interco	TOTAL	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	83	3	68	5	1	18	0	178	232
Intérêts et charges assimilés	-14	-1	-7	0	0	-8	0	-29	-60
Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	0	0	16	0	0	71	0	86	81
Charges sur opérations de crédit bail et assimilés	0	0	-11	0	0	-62	0	-73	-78
Produits sur opérations de location simple	488	42	8	0	0	7	0	545	1
Charges sur opérations de location simple	-399	-33	-7	0	0	-3	0	-442	-2
Revenus des titres à revenu variable	0	0	0	0	0	82	0	82	189
Commissions (produits)	6	0	4	1	0	9	0	20	13
Commissions (charges)	-26	-1	-18	0	0	-10	0	-56	-44
Gains sur opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pertes sur opérations financières	0	0	0	0	0	-3	0	-3	-1
Autres produits d'exploitation bancaire	12	0	5	1	0	3	0	21	30
Autres charges d'exploitation bancaire	-4	0	0	0	0	0	0	-5	-2
PRODUIT NET BANCAIRE	147	10	57	6	1	103	0	325	360
Charges générales d'exploitation	-82	-5	-26	-13	-1	-27	0	-154	-126
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	-3	0	0	0	0	0	0	-4	-4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	61	5	31	-7	0	76	0	167	230
Coût du risque	-14	-1	-7	-1	0	-4	0	-26	-29
RESULTAT D'EXPLOITATION	47	4	24	-8	0	72	0	141	201
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	0	0	-36	0	-37	-1
Reprises nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0	-5	0	-5	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	47	4	24	-8	0	31	0	99	201
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-6	0	-4	0	0	0	0	-10	-7
RESULTAT NET	41	4	21	-8	0	31	0	89	194

L'intégration d'Opel Leasing au périmètre d'Opel Bank SA n'impacte le bilan qu'à la marge dans la mesure où la succursale allemande d'Opel Bank SA assurait le refinancement d'Opel Leasing.

Les créances sur les établissements de crédit à l'actif du bilan 2019 sont substituées par des actifs de location simple en 2020.

Du fait du profit pooling en place entre la succursale allemande d'Opel Bank SA et Opel Leasing, le résultat 2019 d'Opel Leasing était déjà intégré dans les comptes d'Opel Bank SA.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes fixées par la réglementation bancaire en vigueur en France.

2.1 Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables applicables aux entreprises du secteur bancaire. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses ci-dessous :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

2.2 Modifications apportées aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes

Afin de pouvoir présenter une vision homogène des comptes, et notamment de privilégier une vision économique au plus proche de la réalité de son activité, la présentation des métiers crédit-bail et location longue durée a été harmonisée sur le périmètre de la France et de ses succursales.

2.2.1. Crédit-bail

En France, l'activité "Crédit-bail et location avec option d'achat" comprend les biens mobiliers loués en crédit-bail ou avec option d'achat au sens de l'article L 313-7, 1° et 2° du Code monétaire et financier.

Les biens loués en crédit-bail étaient jusqu'alors comptabilisés en immobilisations à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements pratiqués. Conformément au premier alinéa de l'article 39 C du CGI, l'amortissement des biens donnés en location était alors réparti sur leur durée normale d'utilisation.

De manière à en privilégier l'aspect économique, Opel Bank a appliqué, à compter du 1er janvier 2020 le mode d'amortissement financier de ces immobilisations, ce mode excluant l'amortissement de la valeur résiduelle des biens. En effet, la Société pouvant démontrer avec une certitude forte que lesdits biens seront rachetés, et ce aux valeurs spécifiées, il a été décidé de procéder à ce changement sur la période et désormais d'amortir les biens sur la base de leur prix d'achat net de la valeur résiduelle.

Cette modification du mode d'amortissement est motivée par des contraintes comptables et opérationnelles liées à plusieurs facteurs.

En premier lieu, le crédit-bail et la LOA progressent de façon très significative depuis plusieurs années et cette tendance de fond va encore s'amplifier dans les années à venir au détriment du crédit classique. En effet, les constructeurs automobiles et les captives de financement (les sociétés de financement intégrées propres à un constructeur) promeuvent les offres fidélisantes qui contribuent à renforcer le taux de renouvellement dans les marques de leur groupe.

En deuxième lieu, Opel Bank dispose d'une succursale en Italie dont les règles d'amortissement sont similaires à celles de l'amortissement financier en France et qui représente 36% de l'activité de la Société. Dans un souci de simplification et de réduction du risque opérationnel, Opel Bank a donc souhaité autant que possible harmoniser les méthodes comptables entre ses différentes succursales et tendre vers un référentiel commun de règles comptables. Ainsi, au titre de l'exercice 2019, les comptes de la succursale italienne qui traite le crédit-bail en financier en régime de base avaient été retraités. Le passage en amortissement financier supprime ces opérations de retraitement.

Pour les besoins de ses comptes sociaux, la Société a donc souhaité harmoniser le traitement comptable de l'ensemble des contrats de financement et appliquer ainsi l'amortissement financier à l'ensemble des contrats de crédit-bail mobilier et de LOA en cours.

Cela permet à Opel Bank, en application du deuxième alinéa de l'article 39 C du CGI, de répartir l'amortissement de ces biens sur la durée des contrats de crédit-bail ou de location avec option d'achat correspondants. La dotation à l'amortissement de chaque exercice est ainsi désormais égale à la fraction du loyer acquise au titre de cet exercice, qui correspond à l'amortissement du capital engagé pour l'acquisition des biens donnés à bail.

Cette option, d'un caractère irrévocable, s'applique à l'ensemble des biens affectés aux opérations de crédit-bail pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2020.

A la clôture, l'encours financier de ces contrats correspond ainsi à la somme de la valeur actualisée au taux du contrat des loyers H.T. dus contractuellement ainsi qu'à la valeur actualisée de la valeur résiduelle du contrat en fin de location.

Par exception, les biens acquis antérieurement à l'exercice continuent d'être amortis selon la méthode historique, en accord avec la réponse de l'administration fiscale à la demande de rescrit de la Société.

Pour ces biens, une réserve latente continue d'être constatée à chaque clôture et correspond à la différence entre la valeur résiduelle des contrats de crédit-bail et la valeur nette comptable des matériels en fin de contrat. Seuls les biens pour lesquels la valeur résiduelle est inférieure à la valeur nette comptable font l'objet d'une provision pour pertes à terminaison.

Par analogie, ce changement a été appliqué aux portefeuilles de crédit-bail des autres succursales mais sur l'intégralité de ces portefeuilles (i.e. rétrospectivement sur tous les contrats y compris ceux antérieurs au 1er janvier 2020).

2.2.2. Location simple

Le poste « Location simple » comprend les biens mobiliers loués sous forme de location longue durée sans option d'achat.

Afin de se conformer à l'article 214-4 du Plan Comptable Général, la société a modifié en cours d'exercice les modalités de détermination de la base amortissable de ces véhicules en optant pour la prise en compte de leur valeur résiduelle.

Cette dernière représente la valeur vénale de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie attendus.

Pour être déduite de la valeur amortissable, la valeur résiduelle doit être significative et mesurable, ce qui dans le cas des véhicules mis en location par Opel Bank est vérifié pour les raisons suivantes :

- La durée d'utilisation (de détention) des véhicules est nettement inférieure à leur durée de vie (l'entreprise envisage de céder le bien avant la fin de sa durée de vie) ;
- Il est possible de déterminer de manière fiable, dès l'origine, la valeur de marché à la revente des véhicules en fin de période d'utilisation : contrat de vente ferme, option de vente, catalogue de prix d'occasions (Note de présentation du règl. ANC 2015-06).

À l'issue du plan d'amortissement, la valeur résiduelle équivaut ainsi désormais à la valeur nette comptable du bien.

Le traitement des opérations de location simple en France et en Italie a donc été aligné de manière prospective sur celui déjà en place en Allemagne et Autriche

A noter qu'en France la constatation d'un amortissement dérogatoire a été mise en place lorsque l'amortissement économique est inférieur à l'amortissement fiscal.

2.3 Méthodes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Concernant l'application du règlement ANC 2014-03 sur les immobilisations, l'analyse menée n'a pas conduit à l'identification de composants significatifs à l'intérieur des familles d'immobilisations existantes. Au 31/12/2020, aucun nouveau composant n'a donc été retenu et l'application du règlement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

b) Commissions :

Pour les crédits à la consommation concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, la prise en charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires est effectuée depuis l'origine du contrat, pour les véhicules neufs, selon le rythme actuariel au taux d'intérêt effectif du contrat sur sa durée propre, ce en conformité avec le règlement ANC 2014-07.

c) Frais de dossier :

Pour les crédits classiques concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, les frais de dossier encaissés avec la première mensualité sont étalés selon le rythme actuariel au taux effectif du contrat sur sa durée propre.

d) Contributions constructeurs :

Pour les crédits classiques et les contrats de LOA, crédit-bail ou LLD concernant des véhicules neufs et des véhicules d'occasion, les contributions constructeurs encaissées sur véhicules éligibles sont étalées selon le rythme actuariel au taux effectif du contrat sur sa durée propre.

e) Créances sur la clientèle :

Les montants des créances sur la clientèle incluent les encours douteux nets des dépréciations. Il est distingué les différentes catégories d'encours suivantes :

- Les encours sains se composent des crédits n'ayant pas d'incident de paiement notable dans le paiement des échéances de capital et d'intérêt.
- Les encours restructurés constituent une sous-catégorie des encours sains et se composent des créances ayant fait l'objet d'une renégociation liée à la situation financière du débiteur.
- Les encours douteux se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits ayant un impayé de plus de trois mois, ou qui sont en attente d'un plan de rééchelonnement.

La classification en encours douteux d'une créance entraîne par contagion, le déclassement dans cette même catégorie de l'ensemble des encours relatifs au débiteur.

Les encours douteux compromis se composent des échéances impayées et du capital restant dû des crédits classés en douteux depuis plus d'un an, des créances contentieuses, des dossiers ayant fait l'objet d'un rééchelonnement ou d'une restructuration qui présentent au moins un impayé ainsi que des dossiers en attente d'un plan de rééchelonnement notamment dans le cadre de la loi sur le surendettement des particuliers depuis plus d'un an.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Une créance est passée en perte lorsqu'elle est jugée irrécouvrable.

Des dépréciations sur base individuelle et collective sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée au niveau individuel ou au niveau d'un portefeuille.

Constituent notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés, la connaissance ou l'observation de toutes autres difficultés financières significatives de la contrepartie, les concessions consenties

aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

f) Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées :

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles Opel Bank dispose d'une influence notable sur les organes d'administration et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités stratégiques. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle d'Opel Bank est supérieur ou égal à 10%.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées qu'Opel Bank entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprise dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Opel Bank dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le groupe consolidé.

Les titres de participations sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Les frais d'acquisition sont intégrés au prix de revient et amortis sur 5 ans en linéaire.

La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation documentée fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs ou l'actif net réévalué qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou perte sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée Générale n'est pas connue.

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 81,6 M€ et ont été versés par les filiales suivantes :

- OVF UK : 35,4 M€
- OVF Suisse: 30,1 M€
- OVF Belgique : 11,1 M€
- OVF Pays-Bas : 5,0 M€

g) Opérations en devises :

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants. Les écarts de change des Actifs en devises et des Passifs en devises correspondant se neutralisent.

2.4 Amortissements et dépréciations

Les amortissements des immobilisations corporelles ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens en utilisant soit le système linéaire, soit le système dégressif.

Les durées de vie et modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

	<u>Mode</u>	<u>Durée de vie</u>
Agencements	Linéaire	De 6 à 10 ans
Installations immobilières	Linéaire	De 6 à 33 ans
Matériel de transport	Linéaire	De 3 à 6 ans
Equipeement de bureau	Linéaire	De 5 à 8 ans
Matériel informatique	Dégressif	De 3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire/Dégressif	De 1 à 5 ans

2.5 Créances clients et provisions pour dépréciation

- Provision pour risques et charges : La provision collective est comptabilisée en Provision pour risques et charges (cf. tableau 4.5 – provisions pour coût du risque)

Les encours clients sont déclassés en encours douteux dès lors que des éléments démontrent une défaillance du débiteur, ou en règle générale au plus tard après trois échéances impayées si aucun élément ne démontre que la cause de non règlement n'est pas liée au tiers débiteur.

Les créances impayées, douteuses et contentieuses font l'objet de provisions calculées en fonction des profils de clients de chaque pays:

<u>Échéances Impayées</u>		
	<u>Douteux</u>	<u>CTX</u>
Retail	1,55% à 43,69%	42,45% à 100%
LOA	1,55% à 43,56%	42,45% à 100%

2.6 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet d'une provision dans les comptes sociaux. Ce passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou succursales de Opel Bank SA tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

2.7 - Réserve latente sur opérations de crédit-bail et provision pour pertes à terminaison

Les modalités d'évaluation de la provision pour pertes à terminaison n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice 2019 : la société privilégie une approche prudente qui consiste à provisionner l'intégralité des pertes comptables à terminaison sans prise en compte des gains.

Au 31 décembre 2020 une provision pour pertes à terminaison de 1 131 235 euros (contre 1 749 739 euros en 2019) a été comptabilisée. La réserve latente sur opérations de crédit-bail (écart entre l'amortissement comptable et l'**amortissement** financier des contrats) étant positive au 31 décembre 2020, elle n'a donné lieu à aucun provisionnement.

3 COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1- Créances sur les établissements de crédit

Ces créances correspondent en totalité aux comptes ordinaires débiteurs. La durée résiduelle est inférieure à 12 mois

3.2 Opérations avec la clientèle

	2020	2019
Crédit à la consommation	1 498 474 818	1 928 564 415
Crédit aux entreprises	2 045 402 335	2 204 078 545
Autres	31 692 728	4 281 852
	3 575 569 881	4 136 924 812

La variation des encours résulte principalement de la variation des encours de crédit à la consommation en Allemagne.

	2020	2019
<3 mois	1 353 717 875	1 372 574 720
de 3 mois à 1 an	1 238 192 329	1 152 692 927
de 1 an à 5 ans	972 307 341	1 556 605 389
> 5 ans	11 352 336	55 051 775
	3 575 569 881	4 136 924 811

Ces créances comprennent des provisions pour dépréciation qui ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2020
Provisions pour créances douteuses	17 102 356,01	12 995 290,59	- 7 485 459,45	11 399 439,05	34 011 626,20

L'essentiel des reclassements provient de la provision pour encours contentieux (10,5 M€) intégralement provisionnés en Allemagne qui était auparavant classée au passif en provision pour risque et charges (voir note 4.5 – Provisions pour risques et charges).

3.3 – Crédit-bail et location avec option d'achat

	01.01.2020	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	Transfert	Succursalisation	Dotations	Reprises	31.12.2020
Valeur brute	442 025 931	198 593 157	- 95 127 001	- 43 141 456	-	-	-	502 350 631
Amortissement	- 135 918 626	-	-	7 353 211	-	- 92 151 267	62 497 104	- 158 219 578
Total crédit-bail	306 107 305	198 593 157	- 95 127 001	- 35 788 244	-	- 92 151 267	62 497 104	344 131 053

La colonne transfert intègre notamment le reclassement des opérations de location simple de l'Italie auparavant classées en crédit-bail.

3.4 – Location simple

L'exercice est marqué d'une part en France par la progression de l'activité location simple, et d'autre part l'intégration des immobilisations des succursales ayant intégré le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Enfin, l'activité de l'Italie a été éclatée et la location simple auparavant classée en crédit-bail/location avec option d'achat a fait l'objet d'un transfert.

	01.01.2020	Acquisitions	Cessions	Transferts	Succursalisation	Dotations	Reprises	31.12.2020
Valeur brute	18 211 720	50 935 256	- 1 028 063	40 636 082	2 828 183 879			2 936 938 874
Amortissement	- 1 600 859			- 7 215 942	- 544 183 502	- 2 894 810	258 177	- 555 636 936
TOTAL	16 610 861	50 935 256	- 1 028 063	33 420 141	2 284 000 377	- 2 894 810	258 177	2 381 301 939

3.5 – Immobilisations incorporelles

	01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Succursalisation	Reclassements	Dotations	Reprises	31/12/2020
Valeur brute	35 022 895	1 891 200	- 2 848 906	11 293 720	-	-	-	45 358 908
Amortissements	- 32 441 257	-	-	- 8 375 095	-	- 1 378 589	2 848 906	- 39 346 034
TOTAL	2 581 638	1 891 200	- 2 848 906	2 918 625	-	- 1 378 589	2 848 906	6 012 874

La colonne succursalisation correspond aux immobilisations présentes à l'actif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

3.6 – Immobilisations corporelles

	01/01/2020	Acquisitions	Cessions	Succursalisation	Reclassements	Dotations	Reprises	31/12/2020
Valeur brute	10 827 759	1 832 398	- 2 033 893	597 165	3 395 334	-	-	14 618 763
Amortissements	- 5 447 546	-	-	- 282 357	-	- 1 226 182	519 676	- 6 436 410
TOTAL	5 380 213	1 832 398	- 2 033 893	314 807	3 395 334	- 1 226 182	519 676	8 182 353

La colonne succursalisation correspond aux immobilisations présentes à l'actif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Le reclassement concerne les retours de contrats des véhicules loués de la succursale allemande .

3.7 – Autres Actifs

	2020	2019
Autres actifs	94 500 209	125 007 395
	94 500 209	125 007 395

Les autres actifs sont principalement constitués remboursements de TVA à recevoir et de diverses créances en lien avec les opérations de leasing.

3.8 – Comptes de régularisation

	2020	2019
Comptes de régularisation	109 566 271	79 079 156
	109 566 271	79 079 156

La part de la France est de 32,2 M €.

Ce poste contient les commissions versées aux apporteurs d'affaire pour un total de 78,5 M€ (61,1 M€ en 2019).

Les commissions sont calculées et comptabilisées par les systèmes d'information. Elles sont étalées sur la durée de vie des contrats de crédit. Les calculs sont effectués contrat par contrat sur base actuarielle en fonction du nombre de mensualités, des taux nominaux et des montants des commissions versées.

Les bonus versés aux distributeurs sont étalées sur la durée de vie moyenne des contrats en portefeuille.

Les charges correspondantes aux factures reçues concernant le service de maintenance ont été étalées sur base linéaire sur une durée de vie moyenne constatée des contrats de crédit en portefeuille.

3.9 – Immobilisations financières

	2020	2019
Participations	379 138 376	468 423 147
	379 138 376	468 423 147

La variation du poste Immobilisations financières à hauteur de 89,3 M€ € résulte principalement de l'absorption par voie de fusion de la filiale Opel Leasing GmbH et de la constatation d'un impairment sur la filiale suisse.

Le solde de 379 138 376 € d'immobilisations financières au 31/12/2020, se détaille comme suit :

Valeurs brutes - en M€	Pays	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Hedging	31/12/2020
OSEO	France	0	-	-	0	-	0
FGDR	France	0	2	-	0	-	2
Opel Real Estate GmbH	Allemagne	0	-	0	-	-	-
OVF Services Portugal	Portugal	0	1	-	-	-	2
Opel Finance Poland	Pologne	1	-	-	-	-	1
Titres non consolidés		1	3	0	-	-	5
Opel Finance BV	Belgique	11	-	-	-	-	11
Opel Finance SPA	Italie	0	-	0	-	-	-
Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	356	-	-	-	15	341
Opel Finance NV	Pays-Bas	27	2	-	-	-	28
Opel Finance International BV	Pays-Bas	2	-	2	-	-	-
Opel Finance AB	Suède	0	-	0	-	-	-
Opel Finance AB - Hedging	Suède	0	0	-	-	-	-
Opel Bank GmbH	Allemagne	0	-	-	-	-	0
Opel Finance SA	Suisse	31	-	-	-	0	31
Opel Leasing GmbH	Allemagne	40	-	40	-	-	-
Titres consolidés		467	2	42	-	15	412
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
Total Titres de participation		469	5	42	-	15	417

Dépréciations - en M€	Pays	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Hedging	31/12/2020
OSEO		-	-	-	-	-	-
FGDR		-	-	-	-	-	-
GMF REAL ESTATE		-	-	-	-	-	-
OVF Services Portugal	Portugal	0	1	-	-	-	2
Opel Finance Poland	Pologne	-	-	-	-	-	-
Titres non consolidés		0	1	-	-	-	2
Opel Finance BV	Belgique	-	6	-	-	-	6
Opel Finance SPA	Italie	-	-	-	-	-	-
Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Vauxhall Finance PLC - Hedging	Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-
Opel Finance NV	Pays-Bas	0	0	-	-	-	1
Opel Finance International BV	Pays-Bas	-	-	-	-	-	-
Opel Finance AB	Suède	-	-	-	-	-	-
Opel Bank GmbH	Allemagne	-	-	-	-	-	-
Opel Finance SA	Suisse	-	30	-	-	-	30
Opel Finance SA - Hedging	Suisse	-	-	-	-	-	-
Opel Leasing GmbH	Allemagne	-	-	-	-	-	-
Titres consolidés		0	36	-	-	-	36
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
Total Titres de participation		0	37	-	-	-	38

Net		468	-	32	-	42	-	15	379
-----	--	-----	---	----	---	----	---	----	-----

4. COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DU PASSIF

4.1 – Dettes envers les établissements de crédit

	2020	2019
Comptes ordinaires créditeurs	16 439 290	78 049
Emprunts interbancaires	4 675 255 052	4 802 452 120
	4 691 694 342	4 802 530 168

Les emprunts interbancaires présentent les valeurs résiduelles suivantes

< 3 mois	1 267 943 881
de 3 mois à 1 an	1 266 392 399
de 1 an à 5 ans	2 157 358 062
> 5 ans	0
	4 691 694 342

4.2 – Opérations avec la clientèle

	2020	2019
Autres dettes à vue		
- Comptes ordinaires tiers	1 334 342 448	1 061 832 474
- Comptes ordinaires à terme	249 442 692	464 806 105
- Autres sommes dues	45 997 780	125 716 392
- Dépôts de garantie reçus	8 312 321	1 549 189
	1 638 095 240	1 653 904 160

Les comptes ordinaires créditeurs à la clientèle de la succursale allemande ont une durée résiduelle inférieure à 12 mois à hauteur de 1 334 342 448 € (compte ordinaire overnight).
Les comptes ordinaires à terme ont une maturité maximum de 24 mois.

Les dépôts de garantie reçus ont une durée résiduelle allant jusqu'à fin 2022.

4.3 – Autres passifs

	2020	2019
Dépôts de garantie		
Autres créditeurs divers	54 634 480	34 662 550
	54 634 480	34 662 550

4.4 – Comptes de régularisation

	2020	2019
Produits constatés d'avance	141 576 676	51 350 625
Charges à payer	60 156 078	54 780 073
Autres comptes de régul.	19 712 372	693 140
	221 445 126	106 823 838

4.5 – Provisions pour risques et charges

	01/01/2020	Dotations	Reprises	Succursalisation	Autres	31/12/2020
Provision pour coût du risque	18 283 740	13 017 241	4 747 584	3 948 313	10 500 723	20 000 987
Provision pour perte à terminaison	1 749 740	-	618 504	0	-	1 131 236
Provision pour indemnités de retraite	12 694 490	11 377 761	3 596 398	1 476 553	5 625	21 946 781
Provision pour risque légal	10 866 120	3 876 915	958 429	-	246 899	14 031 505
Provision pour risque taxe	4 180 792	-	4 180 792	-	-	-
Provision pour restructuration	8 907 822	266 209	5 405 798	381 895	903 745	5 053 873
Autres provisions pour risque	3 476 326	-	2 207 764	-	839 399	429 163
						-
TOTAL	60 159 029	28 538 126	21 715 270	5 806 761	10 195 103	62 593 544

La colonne succursalisation correspond aux provisions présentes au passif des succursales intégrant le périmètre social d'Opel Bank en 2020.

Les provisions pour coût du risque sont calculées statistiquement sur la base des encours aux clientèles Retail et Wholesale.

En colonne « Autres », 10,5 M€ correspondant à des provisions pour dépréciations sur encours contentieux en Allemagne ont été reclassés à l'actif, l'encours correspondant étant provisionné à 100% (voir note 3.2 – Opérations avec la clientèle).

La provision pour pertes à terminaison est constituée pour couvrir les éventuelles pertes à terminaison du portefeuille de crédit-bail et LLD de la France. Elle correspond à la différence entre la VNC projetée à la fin du contrat et la valeur résiduelle.

4.6 – Autres dettes constituées par des titres et dettes subordonnées

	2020	2019
Autres dettes constituées par des titres		
Dettes subordonnées	160 235 155	90 000 000
	160 235 155	90 000 000

Mise en place	Maturité	Montants
26/06/2019	25/06/2029	90 000 000
27/01/2020	28/01/2030	70 000 000
		160 000 000

La France a contracté un emprunt subordonné supplémentaire de 70 M€ en 2020 afin de couvrir ses exigences prudentielles en capital.

L'ensemble des deux tranches de dettes subordonnées a été souscrit à part égale par les deux actionnaires Banque PSA Finance et BNP PARIBAS Personal Finance.

La position au 31 décembre intègre les intérêts courus.

4.7 – Evolution des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 déc 2020	Capitaux propres au 31 déc 2019
Capital social	101 929 642,00	101 929 642,00
Réserve légale	10 192 964,20	3 006 242,45
Autres réserves	131 902 049,97	120 249 713,96
Prime d'émission	808 546 189,76	808 546 189,76
Report à nouveau	42 046 434,24	- 97 144,84
Résultat	89 308 361,44	193 668 038,62
Provisions réglementées	4 865 178,29	
Total	1 188 790 819,90	1 227 302 681,95

Le capital, qui s'élève à 101 929 642 €, est composé de 2 682 359 actions d'une valeur nominale de 38 €.

Avec 1 341 143 actions chacun, Banque PSA Finance et BNP PARIBAS Personal Finance détiennent directement 99.99% du capital.

Les actionnaires minoritaires détiennent 73 actions

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 89.308.361,44 €, l'assemblée générale aura à se prononcer sur l'affectation suivante:

- Bénéfice de l'exercice 89.308.361,44 €
- Report à nouveau créditeur 42.046.434,24 €

Soit un solde de 131.354.795,68€

Soit un bénéfice distribuable de 131.354.795,68 €

- Affecté à hauteur de : 37.016.554,20 €
à titre de dividendes aux actionnaires,
soit 13,80, euros par action.
- Affecté à hauteur de : 94.338.241,48€
au compte « Réserves facultatives ».

En conséquence de l'affectation ci-dessus proposée, le solde du compte « Report à nouveau » passerait de 42.046.434,24 € à 0 €, et les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 1.151.774.265.71€ (hors dette subordonnée).

4.8 – Echancier des dettes fournisseurs

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs (en Euro)	Dettes non échues				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues	Total
Montant au 31/12/2020	32 509 476	2 662 362	- 411 367	2 615 491	37 375 961

5 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1- Charges générales d'exploitation

	2020	2019
Salaires	40 885 021	41 752 079
Charges sociales	16 132 412	10 542 093
Autres charges	96 814 263	73 252 621
	153 831 696	125 546 793

5.2- Effectif moyen au 31 décembre

	2020							2019
	Allemagne	Autriche	Italie	Espagne	Grèce	France	Total	
ETP	289	7	70	60	6	105	536	521

Cette décomposition ne tient pas compte des 25 collaborateurs mis à disposition de la société par les actionnaires.

5.3- Décomposition du coût du risque

	2020	2019
Dotations/reprises provisions pour risque	17 657 425	11 501 804
Dotations/reprises sur créances douteuses	10 825 053	25 172 262
Récupérations/pertes sur créances amorties -	2 162 837 -	7 958 917
	26 319 641	28 715 148

5.4- Impôt sur les sociétés

La société sur son périmètre France présente un résultat fiscal déficitaire. En conséquence, la charge d'impôt sur les sociétés en France est nulle.

Sur son périmètre succursale, elle présente une charge d'impôt de 9 563 557 euros.

6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1- Consolidation de Opel Bank

La société Opel Bank SA, établissement de crédit supervisée par la BCE depuis le 01/01/2018, est la holding du groupe OVF.

Opel Bank SA est consolidé selon la méthode de l'intégration globale par BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE SA.

Les mouvements ayant impacté le périmètre de la holding sont détaillés au début de l'annexe dans le paragraphe 1. Constitution de la partie Cadre juridique et financier.

6.2 - Situation environnementale et impact sur l'activité de Opel Bank

Les informations relatives à la déclaration de performance extra-financière du Groupe étant incluses dans la déclaration consolidée sur la performance extra-financière établie par BNP Paribas, la Société est exemptée de la présentation de ces informations dans le présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 IV du Code de commerce.

6.3 - Rémunération des Commissaires aux Comptes

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Opel Bank.

6.4 - Information relative aux entreprises liées

Le tableau ci-dessous concerne les entreprises liées, soit celles pouvant être incluses par l'intégration globale dans un même périmètre de consolidation, et soit celles avec lesquelles il existe un lien de participation.

POSTE	Montant Total	Montant concernant les entreprises liées
Créances sur les établissements de crédit	812 724 915,16 €	807 933 994,46 €
Opérations avec la clientèle - Actif	3 574 437 433,43 €	3 030 220 067,71 €
Immobilisations financières	379 138 375,64 €	377 105 028,66 €
Dettes envers les établissements de crédit	-4 691 694 341,69 €	-4 690 596 762,61 €
Opérations avec la clientèle - Passif	-1 638 094 028,42 €	-1 624 329 290,55 €

6.5 - Information sur les filiales et participations

Name of Subsidiary	Currency	Capital	Reserve	Equity	Net Result	NBI	% Detention	Accounting Standard
Belgium - Opel Finance BV	EUR	4 057 153		4 057 153	2 139 083	821 231	100%	Local GAAP
Netherlands - Opel Finance N.V.	EUR	24 235 467	716 569	24 952 036	2 356 269	4 336 997	100%	Local GAAP
Vauxhall Finance Plc	GBP	167 065	258 237 405	258 404 470	38 456 871	145 040 009	100%	FRS 102
Switzerland - Opel Finance SA	CHF	1 000 000	1 687 042	2 687 042	998 761	13 202 690	100%	Local GAAP
OVF Services Portugal Unipessoal Lda.	EUR	150 000	1 400 000	- 757 080	- 53 182	379 601	100%	Local GAAP
Opel Finance Poland sp z.o.o.	PLN	642 000	4 500 000	6 217 401	- 958 018	2 103 304	100%	Local GAAP

6.6 - Information donnée sur les postes de hors-bilan

Les engagements de hors bilan reçus des établissements de crédits s'élèvent à 798 245 K€ pour les engagements de financement et à 34 282 K€ pour les engagements de garanties. Il s'agit des lignes de crédits accordées non tirées au 31 décembre.

Les engagements de garanties reçus d'établissements de crédit le sont dans le cadre de l'activité de financement des concessionnaires.

Les garanties reçues des clients s'élèvent à 185 384 k€ (Coface pour la succursale Allemande).

Les engagements de financement en faveur de la clientèle s'élèvent à 1 093 308 K€

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent aux contrats de financement à Particulier pour lesquels les décaissements n'ont pas encore eu lieu et, suite aux recommandations de l'ACPR, au montant estimé des lignes de financement non tirées des concessionnaires.

6.7 Information donnée sur le poste résultat exceptionnel

Pas de résultat exceptionnel en 2020.

6.8 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire de la société en 2020 se monte à 324 933 895 euros

6.9 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations allouées aux membres des organes de direction n'est pas donné car il conduirait à donner une information trop individualisée.

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat.

6.10 Évènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement majeur survenu postérieurement à la clôture des comptes, hormis la poursuite des effets liés à la pandémie sur l'activité commerciale d'une part, sur le coût du risque d'autre part et enfin sur les conditions de travail des collaborateurs de l'ensemble des géographies.